

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°010/2023
Page 1/2

Objet : Convention opérationnelle CEN Occitanie/RIVAGE - ASF

Membres : 18
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13
Pour : 13

L'an deux mille vingt-trois et le 25 août à 10h00,

Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 juillet, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Madeleine GARCIA-VIDAL, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure GUIRADO, Alain GOT, Michel PY, Laurence REKAS

Suppléants présents : Marcel PIROTH

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président présente la Convention opérationnelle pour la préservation de la biodiversité sur le site ASF de Salses-le-Château entre le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'OCCITANIE (CEN OCCITANIE) et RIVAGE élaborée de façon conjointe entre les deux co-signataires.

Cette convention concerne les parcelles de compensation environnementale relatives aux travaux de doublement de l'A9 section 1 en faveur de l'Agrion de Mercure sur la commune de Salses-le-Château : parcelles F0131, F0132, F0133, F0134, F0139, F0140, F0141, F0142.

Les axes de coopération des deux signataires sont :

- La mise en œuvre des suivis scientifiques de l'efficacité des mesures compensatoire sur l'Agrion de mercure, l'évaluation et la mise à jour du plan de gestion spécifique et l'entretien des micro-ouvrages hydrauliques sur le site (arrêté préfectoral n°2010091-14 du 1er avril 2010),
- Toutes autres actions complémentaires qui seraient validées par le comité de pilotage du projet.

Les signataires de la Convention sont :

- Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), représenté par son Président, M. Arnaud MARTIN.
- Le syndicat mixte RIVAGE Salses-Leucate, représenté par son Président, M. Michel PY.

Le Conseil syndical

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention opérationnelle pour la préservation de la biodiversité sur le site ASF de Salses-le-Château entre le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie) et RIVAGE.
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières en lien avec les projets menés dans le cadre de cette convention (Europe, État, Région Languedoc-Roussillon, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, Agence de l'Eau,...) et à signer toutes pièces y afférent,

Reçu en Préfecture
Rendu exécutoire
Le :

Affiché
Le :

- D'autoriser Monsieur le Président à ~~signer tous les actes relatifs à la~~ réalisation de cette opération et en particulier les marchés en lien avec la mise en application de cette convention,
- Dit que la convention faisant objet de la présente délibération annule et remplace la convention de collaboration signée en date du 2 décembre 2019 (délib. 11/2019 du 29/11/2019) et son avenant 1 signé en février 2022.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel PY', written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'R.I.V.A.G.' at the top and 'Salses - Leucate' at the bottom.

**Le Président
Michel PY**